

Questions orales

● (1440)

[Traduction]

AIR CANADA

LA MENACE DE GRÈVE DES MACHINISTES—LES MESURES ENVISAGÉES—L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION DES CONFLITS INDUSTRIELS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que le Canada devra peut-être faire face à une suspension forcée des activités de sa compagnie aérienne nationale, Air Canada, par suite d'un conflit avec le syndicat des mécaniciens et qu'il semble que l'on votera probablement en faveur d'une grève, l'un des syndicats ayant déjà exprimé son appui à 97 p. 100 en faveur de la grève, j'aimerais savoir quelle mesure le gouvernement a prise pour empêcher la grève d'Air Canada qui pourrait avoir des conséquences désastreuses pour bien des régions du pays. Cette question a été posée il y a cinq jours au premier ministre suppléant et celui-ci avait alors promis que le ministre du Travail présenterait un rapport à la Chambre.

L'hon. John Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je préfère ne pas donner plus de précisions à la Chambre et au député tant que nous ne connaissons pas les résultats officiels du vote de ratification. S'il est négatif, je serai heureux de communiquer les mesures que le gouvernement prendra alors.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au premier ministre. Le gouvernement étudie-t-il la possibilité d'appliquer les recommandations de la Commission Woods, créée il y a cinq ans, qui préconisent la création d'une commission chargée de régler les conflits industriels afin d'éviter des grèves préjudiciables à l'intérêt national et à l'économie nationale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on a étudié ce rapport il y a déjà quelques années et la décision prise par le gouvernement à l'époque a été incorporée dans le bill depuis longtemps adopté par le Parlement.

M. McGrath: Le 25 mai, on a posé une question semblable au premier ministre suppléant et elle figure à la page 4092 du hansard. Il a répondu que le gouvernement étudiait la question et a ajouté: «Toutefois, le gouvernement n'a pas trouvé facile de régler cette question de façon satisfaisante.» Il a bien dit, et cela figure dans le hansard, que le gouvernement étudiait la question. Je me demande si, en tenant compte de cette réponse, le premier ministre voudrait bien revoir sa réponse?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, certains ministres sont de toute évidence en train d'étudier cette question, mais elle n'a pas été abordée récemment au sein du cabinet. Je vais étudier la question et voir si quelque service d'un ministère s'en occupe.

[M. Marchand (Langelier).]

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS D'ADMINISTRATION FINANCIÈRE À WINNIPEG—LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONCILIATION

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre du Travail. À la lumière des questions posées vendredi dernier, peut-il nous dire s'il a tenu des discussions avec Air Canada, dans le but de faire accepter à cette société le rapport unanime de la Commission de conciliation concernant la grève des employés d'administration financière d'Air Canada à Winnipeg?

M. l'Orateur: À l'ordre. Je doute fortement que cette question soit une question supplémentaire. Étant donné qu'elle a été posée, il conviendrait peut-être de permettre au ministre d'y répondre, s'il désire le faire. Le député voudrait-il avoir l'obligeance de reprendre sa question. Apparemment, elle n'a pas été entendue.

M. Benjamin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je vais poser ma question au ministre du Travail, s'il est disposé à se tourner vers moi. À la lumière des questions qui lui ont été posées vendredi dernier, peut-il nous dire s'il est entré en contact avec Air Canada, dans le but de faire accepter à cette société le rapport unanime de la Commission de conciliation, signé par le propre représentant de la société, au sujet du conflit du groupe d'administration financière qui est actuellement en grève, dans la ville de Winnipeg?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, nous sommes entrés en contact avec les deux parties en cause.

M. Benjamin: Et que s'est-il passé?

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'INVENTAIRE DU BÉTAIL FIGURANT DANS LE DERNIER BUDGET—L'ANNULATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AU TROUPEAU DE BASE EN 1971—DEMANDE DE PROROGATION AU 1^{er} JANVIER 1972

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier j'ai posé, par votre entremise, une question au ministre du Revenu national. Avant de pouvoir répondre à ma question, il devait consulter quelques-uns de ses collègues du cabinet. Je crois qu'il a eu l'occasion de le faire. Ma question avait trait aux dispositions concernant l'inventaire du bétail dans le dernier budget. Le ministre pourrait-il nous dire si elles seront rétroactives au 1^{er} janvier 1972. Sinon, le gouvernement entreprendra-t-il des démarches pour combler l'intervalle entre l'annulation des dispositions concernant le troupeau de base et l'entrée en vigueur des dispositions du dernier budget concernant l'inventaire?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai vérifié, et l'article 28, paragraphe 1, amendé par le bill C-170, est en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1972. Je puis assurer à l'honorable député que si les cultivateurs qui ont fait leur déclaration pour l'année 1972 avant l'adoption du bill C-170 veulent en faire la demande leur déclaration sera rajustée.